



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES CANDIDATURES
Espace Culturel A. MALRAUX

Tél : 04.94.94.60.29.
Fax : 04.94.87.98.22.

Six Fours les Plages, le 24 SEP. 2015

APPEL A CANDIDATURE
INTERNE GARDIEN SUPPLEANT ILE
DU GAOU - SURVEILLANCE DE LA
LAGUNE DU BRUSC

N/Réf : JSV/MPS/CG/DC/SC-2015 - 544

SERVICE : Espaces Verts - Propreté

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : Direction du Service Espaces Verts - Propreté

FONCTION : Agent chargé de la suppléance du gardiennage de l'île du Gaou et de la surveillance de la Lagune du Brusac.

Il sera assermenté de manière à assurer l'application du règlement de police portant sur l'île du Gaou et la lagune du Brusac tel que défini par les divers arrêtés municipaux intervenus ou à intervenir.

Le suppléant sera détaché de son service d'origine aux moments de ses obligations de présence sur l'île du Gaou. En dehors de celles-ci, il demeure affecté à son poste d'origine.

Important : la suppléance ne donne pas lieu à une rémunération supplémentaire mais à la mise à disposition au titre des avantages en nature du logement du gardien suppléant (voir description plus bas)

HORAIRES DE SURVEILLANCE ET DE TRAVAIL : (présence obligatoire pendant le jour de repos hebdomadaire du gardien titulaire, pendant ses congés ordinaires, congés maladies, accident du travail).

- Hiver : du 1er septembre au 15 juin 8 h – 20 h (temps de travail : 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- Eté : 16 juin au 31 août 8 h – 21 h (temps de travail : 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

PRESENCE DE NUIT INDISPENSABLE: une nuit par semaine au moment du repos hebdomadaire du gardien titulaire et pendant ses congés ordinaires, congés maladies, accident du travail.

- Hiver : du 1er septembre au 15 juin 20 h - 8 h
- Eté : du 16 juin au 31 août 21 h – 8 h

MISSIONS PRINCIPALES :

ASSURER L'ENTRETIEN ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE L'ILE DU GAOU ET LA SURVEILLANCE DE LA LAGUNE DU BRUSC

a. Surveillance et mise à disposition des installations :

- surveillance de l'ensemble des lieux. L'agent veillera, en particulier, à la protection de certains espaces qui, en raison de leur intérêt, devront être interdits au public.
- il fera respecter rigoureusement le règlement de police applicable sur l'île du Gaou et la lagune du Brus.
- il sera à l'écoute des usagers tout en étant ferme sur l'observation des règles.
- il assurera l'ouverture et la fermeture de l'île et de ses installations aux horaires fixés.
- interventions de nuit.
- il allumera et éteindra les lumières.
- il contrôlera les entrées.
- il procédera à une surveillance de l'île et de ses installations hors temps d'ouverture au public.

b. Entretien :

- il veillera à l'entretien régulier et aux réparations courantes de toutes les installations.
- il assurera le maintien en parfait état de propreté des sanitaires : lavabos, WC, urinoirs, sols, murs et abords des bâtiments seront nettoyés quotidiennement et autant de fois que nécessaire. Les consommables tels que papiers toilettes, essuie mains, savons, etc., seront toujours disponibles .
- lumières (ampoules, interrupteurs usagés) seront remplacées.
- fermetures (portes-fenêtres, serrures, clés, etc.) seront vérifiées et réparées si nécessaire.
- il réalisera la levée quotidienne et l'évacuation des sacs des corbeilles de propreté se trouvant sur l'île.
- il procédera à l'enlèvement quotidien des débris disséminés sur l'île.
- il procédera à l'entretien/réparation des lignes de ganivelles se trouvant sur l'île.
- il assurera la surveillance du bon fonctionnement des réseaux d'arrosage en fonction.
- il réalisera l'entretien général des espaces verts plantés existants (à l'entrée de l'île et aux abords de la maison, du garage et des sanitaires). L'entretien consiste en la taille éventuelle, le désherbage, l'amendement et l'arrosage manuel si nécessaire.
- il établira un planning de travail répertorié sur un cahier journalier et visé périodiquement par le Service Espaces Verts – Propreté.
- l'ensemble de ces interventions sera fait en parfait accord et suivant les directives données par le Service Espaces Verts – Propreté et les Services Techniques municipaux.

c. Matériel et produits d'entretien :

- il devra gérer le matériel et stocker des produits d'entretien en liaison avec le responsable du Service Espaces Verts – Propreté.
- procéder à l'entretien courant des outillages, engins et matériels mis à sa disposition.
- effectuer les bons pour réparation quand nécessaire.

MISSIONS ACCESSOIRES :

Tous autres travaux qui incombent au Service Espaces Verts – Propreté à la demande du responsable.

CONDITIONS D'EMPLOI :

Mise à disposition d'un studio de 21 m²

Mise à disposition du logement à titre gratuit pour nécessité absolue de service (avantages en nature), Charges (eau + gaz + électricité et chauffage) à charge de l'occupant depuis le 1er septembre 2015 conformément à la réglementation.

PROFIL RECHERCHE :

GARDIENNAGE :

- Disponibilité et assiduité
- Motivation
- Sens du relationnel et de la diplomatie avec le public
- Sens du service public et de la polyvalence
- Ponctualité et rigueur concernant la fermeture, l'ouverture des installations, la surveillance des lieux et l'application du règlement intérieur

AGENT D'ENTRETIEN :

- Autonomie dans le travail et capacité à travailler en équipe
- Règles d'hygiène et de propreté
- Savoir faire des petits travaux d'entretien

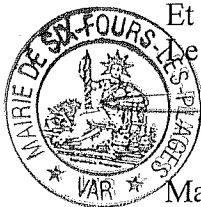
Les missions peuvent évoluer selon les nécessités du service

DELAIS POUR POSTULER :

- avant le 30 novembre 2015 - poste à pourvoir au 1er janvier 2016
- Les candidatures manuscrites + CV détaillé + photo + copie(s) diplôme(s) + CNI (recto verso) ou carte de séjour + Carte Vitale (ou attestation) + RIB + situation professionnelle actuelle + livret de famille (le dossier sera renvoyé aux personnes qui ne seront pas retenues) sont à adresser à :

Monsieur le Député-Maire
MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
SERVICE DES CANDIDATURES / JURY DE RECRUTEMENT
B.P. n° 97
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Pour le Député-Maire de Six-Fours-Plages
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération T.P.M.
Et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Marie-Pierre SERALTA